

M

**POLYNESIE FRANCAISE  
ILE DE TAHITI**

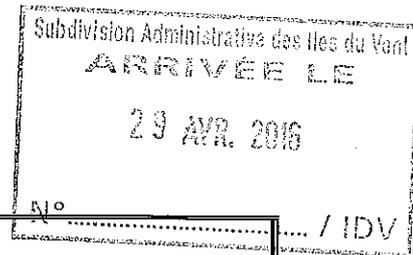
-----  
Subdivision Administrative  
Des Îles Du Vent  
-----

↳ **Direction Générale des Services**  
Secrétariat du Conseil Municipal  
Tel. : (689)41.57.30 – Fax. : (689) 42.04.11



*Ville de Papeete*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
-----  
**LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE**



**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 AVRIL 2016**

---//---

L'an Deux Mille Seize, le vingt et un avril à seize heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 16h15.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mme Soumia HANDACHY, Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul	X			
TEAHA Danièle	X			
TEMEHARO René	X			
TRAFTON Mareva	X			
TAMA-GEORGES Hinatea	X			
FONG LOI Charles	X			Est absent lors du vote des délibérations n°2016-36, n°2016-37, n°2016-38 et n°2016-39.
PUHETINI Sylvana	X			
TANSEAU Robert	X			Est absent lors du vote des délibérations n°2016-36, n°2016-37, n°2016-38 et n°2016-39.
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino	X			
LE GAYIC Roméo		X		
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès	X			
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle	X			
LO SIOU Jean-Pierre	X			
LEHARTEL Manouche		X		
KOUAKOU Georges	X			

MARTY Bruno	X			
GUIDO Bélanda	X			
HANDACHY Soumia	X			
TAHIATA Martha		X		
REY Steven	X			
TINORUA Mireille	X			
CARLSON Jean-Michel		X		
AMARU Hans		X		
TEURURAI Lowna	X			
NENA Tauhiti	X			Est absent lors du vote des délibérations n°2016-26 et n°2016-32, n°2016-33 et n°2016-34.
CHANT Mike		X		
GRAND Moeava		X	PORLIER Mihihana	
PORLIER Mihihana		X		Est arrivée lors du débat de la délibération n°2016-47.
IENFA Jules	X			
BOUTEAU Nicole	X			Est absente lors du vote de la délibération n°2016-40.
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>8</b>		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

27 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2016 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal de la séance du 22 mars 2016 appelle de leur part des observations.

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

• **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2016-14	Marché de maîtrise d'œuvre n°1/2016 passé avec Claire AUTHELIN le 23/02/2016 pour l'aménagement du site du « Bain Loti » à Titioro pour un montant TTC de 1 130 000 FCFP.	08/03/2016
2016-15	Convention de partenariat commune de Papeete/Archipelagoes Action de dynamisation Plaisance/Yachting 2016	06/04/2016

III°) Examen des affaires comme suit :

<b>Délibération n° 2016-23</b>	Unanimité
--------------------------------	-----------

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'**Association « Papeete Rugby Club »** pour un montant de trois cent mille francs (**300.000F XPF**) ;
- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Papeete Rugby Club », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

**Délibération n° 2016-24**

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à la **fédération « Jeunesse Papeete Nui »** pour un montant de quatre million cinq cent mille francs (**4.500.000F XPF**) ;
- le Maire à signer une convention de financement avec la fédération « Jeunesse Papeete Nui », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

**Délibération n° 2016-25**

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'**association « Groupe Littéramao'hi »** pour un montant de trois cent cinquante-trois mille francs (**353.000F XPF**) ;
- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Groupe Littéramao'hi », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

**Délibération n° 2016-26**

Mr Tauhiti Nena est absent lors du vote de cette délibération.

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'**Association Sportive Hititoa** pour un montant de quatre cent mille francs (**400.000F XPF**) ;
- le Maire à signer une convention de financement avec l'Association Sportive Hititoa, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

**Délibération n° 2016-27**

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'**association « Quartier Haereraaroa »** pour un montant de soixante mille francs (**60.000F XPF**) ;
- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Quartier Haereraaroa », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

<b>Délibération n° 2016-28</b>	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/20 présenté par <b>Mme Alice RIJKAART</b>,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le versement d'une subvention à <b>l'association « Team Arupa »</b> pour un montant total d'un million de francs <b>(1.000.000F XFP)</b>;</li><li>- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Team Arupa », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.</li></ul>	
<b>Délibération n° 2016-29</b>	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/20 présenté par <b>Mme Alice RIJKAART</b>,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le versement d'une subvention à <b>l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique – ADIE</b> pour un montant d'un million quatre cent mille francs <b>(1.400.000F XPF)</b>;</li><li>- le Maire à signer une convention de financement avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique – ADIE, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.</li></ul>	
<b>Délibération n° 2016-30</b>	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/20 présenté par <b>Mme Alice RIJKAART</b>,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le versement d'une subvention à <b>l'Association des Editeurs de Tahiti et des Îles - AETI</b> pour un montant de deux cent cinquante mille francs <b>(250.000F XFP)</b>;</li><li>- le Maire à signer une convention de financement avec l'Association des Editeurs de Tahiti et des Îles - AETI, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.</li></ul>	
<b>Délibération n° 2016-31</b>	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/20 présenté par <b>Mme Alice RIJKAART</b>,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le versement d'une subvention à <b>l'Association du Festival International du Film documentaire Océanien – AFIFO</b> pour un montant d'un million cinq cent mille francs <b>(1.500.000F XFP)</b>;</li><li>- le Maire à signer une convention de financement avec l'Association du Festival International du Film documentaire Océanien – AFIFO, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.</li></ul>	
<b>Délibération n° 2016-32</b> Mr Tauhiti Nena est absent lors du vote de cette délibération.	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/20 présenté par <b>Mme Alice RIJKAART</b>,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le versement d'une subvention à <b>l'Association Sportive Central Olympic</b> pour un montant de quatre cent mille francs <b>(400.000F XFP)</b>;</li></ul>	

- le Maire à signer une convention de financement avec l'Association Sportive Central Olympique, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

<b>Délibération n° 2016-33</b> Mr Tauhiti Nena est absent lors du vote de cette délibération.	Unanimité
--	-----------

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'**association « Aide-Formation-Insertion »** pour un montant de neuf millions six cent quatre-vingt-quinze mille francs (**9.695.000F XFP**);
- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Aide-Formation-Insertion », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

<b>Délibération n° 2016-34</b> Mr Tauhiti Nena est absent lors du vote de cette délibération.	Unanimité
--	-----------

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'**Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française - APAJ** pour un montant de cinq cent mille francs (**500.000F XFP**);
- le Maire à signer une convention de financement avec l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française - APAJ, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

<b>Délibération n° 2016-35</b>	Unanimité
--------------------------------	-----------

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à « **Agir Pour l'Insertion - API** » pour un montant de dix millions cinq cent mille francs (**10.500.000F XFP**);
- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Agir Pour l'Insertion - API », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

<b>Délibération n° 2016-36</b> Mrs Charles Fong Loi et Robert Tanseau sont absents lors du vote de cette délibération.	Unanimité
---	-----------

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'**Association Sportive Aorai** pour un montant de quatre cent mille francs (**400.000F XFP**);
- le Maire à signer une convention de financement avec l'Association Sportive Aorai, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

<b>Délibération n° 2016-37</b>	Unanimité
--------------------------------	-----------

Mrs Charles Fong Loi et Robert Tanseau sont absents lors du vote de cette délibération.	
Sur le rapport n° 2016/20 présenté par <b>Mme Alice RIJKAART</b> ,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- le versement d'une subvention à <b>l'Association Sportive Dragon</b> pour un montant de quatre cent mille francs <b>(400.000F XFP)</b>;</li><li>- le Maire à signer une convention de financement avec l'Association Sportive Dragon, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.</li></ul>	

<b>Délibération n° 2016-38</b> Mrs Charles Fong Loi et Robert Tanseau sont absents lors du vote de cette délibération.	Unanimité
Sur le rapport n° 2016/20 présenté par <b>Mme Alice RIJKAART</b> ,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- le versement d'une subvention à <b>l'Association Sportive Excelsior</b> pour un montant de quatre cent mille francs <b>(400.000F XFP)</b>;</li><li>- le Maire à signer une convention de financement avec l'Association Sportive Excelsior, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.</li></ul>	

<b>Délibération n° 2016-39</b> Mrs Charles Fong Loi et Robert Tanseau sont absents lors du vote de cette délibération.	Unanimité
Sur le rapport n° 2016/20 présenté par <b>Mme Alice RIJKAART</b> ,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- le versement d'une subvention au <b>Foyer Socio-Educatif du Collège de Taunoa</b> pour un montant de cinq cent mille francs <b>(500.000F XFP)</b>;</li><li>- le Maire à signer une convention de financement avec le représentant du Foyer Socio-Educatif du Collège de Taunoa, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.</li></ul>	

<b>Délibération n° 2016-40</b> Mme Nicole Bouteau est absente lors du vote de cette délibération.	Unanimité
Sur le rapport n° 2016/20 présenté par <b>Mme Alice RIJKAART</b> ,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Papeete Centre Ville</b> » pour un montant de neuf millions cinq cent mille francs <b>(9.500.000F XFP)</b>;</li><li>- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Papeete Centre Ville », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.</li></ul>	

<b>Délibération n° 2016-41</b>	Unanimité
Sur le rapport n° 2016/20 présenté par <b>Mme Alice RIJKAART</b> ,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Papeete Cycling Club</b> » pour un montant de trois cent mille francs <b>(300.000F XFP)</b>;</li></ul>	

- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Papeete Cycling Club », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

**Délibération n° 2016-42**

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'association « **Vahine Triathlon Tahiti** » pour un montant de cent mille francs (**100.000F XPF**) ;
- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Vahine Triathlon Tahiti », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

**Délibération n° 2016-43**

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'association sportive « **Pito Pito** » pour un montant de deux cent cinquante mille francs (**250.000F XPF**) ;
- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Pito Pito », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

**Délibération n° 2016-44**

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'association « **Te mau rima ohipa no te fare oire no Papeete** » pour un montant de six millions de francs (**6.000.000F XPF**) ;
- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Te mau rima ohipa no te fare oire no Papeete », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

**Délibération n° 2016-45**

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/20 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- le versement d'une subvention à l'association « **Te utuafare o te oaoa** » pour un montant d'un million de francs (**1.000.000 XPF**) ;
- le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Te utuafare o te oaoa », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.

**Délibération n° 2016-46**

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/21 présenté par **Mme Danièle TEAHA**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique relatif à l'opération « Je cultive mon avenir » ; **ESTIME** le coût du financement de cette opération à **1 210 000 F CFP TTC** comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville (60 %) : 726 000 F CFP
- Part communale (40 %) : 484 000 F CFP

Et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de financement relatives à la participation du CUCS à cette opération.

*Démarré en octobre 2015, le projet « je cultive mon avenir » a permis l'encadrement de 14 CAE, dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnel innovant. Ce projet mené par la commune de Papeete en partenariat avec les associations de quartier, le SEFT, le Contrat de Ville et la MOUS-OPH, permet la mise en situation professionnelle des « stagiaires » en leur faisant participer à différents ateliers pratiques :*

- *des ateliers de cuisine : réalisation de confitures, de sirop et de pâte de fruits ;*
- *des ateliers menuiserie : réalisation de jardinières et de meubles de jardin à partir de palettes usagées ;*
- *des ateliers agricoles : acquisition de connaissance en phytotechnie et culture raisonnée ;*
- *la participation aux marchés du terroir : accueil du public, présentation des produits, préparation d'une journée de vente.*

*Afin de poursuivre la formation et l'encadrement de ces 14 jardinières et jardiniers, nous poursuivons le projet « je cultive mon avenir » pour la période d'avril à septembre 2016 soit six mois de formation pratique.*

*En plus de continuer les différents ateliers déjà en place, il est prévu de mettre un focus sur l'après CAE. Une définition d'un parcours d'insertion professionnelle individualisé sera privilégiée afin qu'à l'issue du projet ils puissent trouver, dans la mesure du possible, un emploi, une formation qualifiante ou qu'ils soient en capacité de mener leur projet professionnel personnel de manière autonome.*

<b>Délibération n° 2016-47</b> Mme Mihiana Porlier est arrivée lors du débat de cette délibération.	Unanimité Dont 1 procuration
<p>Sur le rapport n° 2016/22 présenté par <b>Mme Danièle TEAHA</b>,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> le dossier technique relatif à l'opération « l'accès au droit – quartiers prioritaires de Papeete » ; <b>ESTIME</b> le coût du financement de cette opération à <b>987 168 F CFP TTC</b> comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville (50 %) : 493 584 F CFP</li><li>- Part communale (50 %) : 493 584 F CFP</li></ul> <p>Et <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Contrat de ville à cette opération, et les avenants à intervenir.</p> <p><i>Écrire un courrier à une administration, comprendre une convocation au tribunal, renseigner un document administratif,... autant de tâches qui peuvent parfois s'apparenter à un « parcours du combattant » pour un citoyen. Nombreux sont les personnes à estimer que la justice est trop complexe et le vocabulaire juridique peu compréhensible.</i></p> <p><i>La population et, en particulier les habitants de nos quartiers ont ainsi un réel besoin d'information juridique.</i></p> <p><i>Ainsi il est décidé, à titre expérimental, la mise en place de permanences juridiques gratuites et confidentielles au sein des quartiers prioritaires de la commune de Papeete : Tipaerui, Mission, Mama'o, Titioro, dans la perspective de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>rendre le droit de la famille, le droit patrimonial et le droit du travail accessibles aux personnes les plus démunies ;</i></li><li>• <i>apporter une information de proximité sur ses droits et devoirs et sur les moyens de les faire valoir ou exécuter ;</i></li><li>• <i>effectuer le relais et l'orientation du public vers les interlocuteurs appropriés (Délégué du défenseur des droits, associations spécialisées d'aide aux victimes, avocats, administrations, etc.) ;</i></li><li>• <i>mettre à disposition tout formulaire nécessaire aux citoyens avec notices simplifiées et les aider à les remplir convenablement ;</i></li><li>• <i>améliorer l'interaction entre les citoyens et l'administration et les professions juridiques et judiciaires.</i><p><i>Ces permanences de quatre heures se tiendront une fois par mois et par quartier et seront assurées par une juriste dans les maisons de quartier.</i></p></li></ul>	

<b>Délibération n° 2016-48</b>	Unanimité Dont 1 procuration
<p>Sur le rapport n° 2016/23 présenté par <b>Mme Danièle TEAHA</b>,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> le dossier technique relatif à l'opération « gestion urbaine de proximité à Temauri village » ; <b>ESTIME</b> le coût du financement de cette opération à <b>2 930 709 F CFP TTC</b> comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville (50 %) : 1 465 355 F CFP</li></ul>	

- Part communale (50 %)

: 1 465 354 F CFP

Et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de financement relatives à la participation du Contrat de ville à cette opération.

*Avec ses 120 logements et ses 614 habitants (ISPF 2012), la résidence Témauri village concentre à elle seule, près de 40% de la population totale du quartier prioritaire de Titiro. Réalisée en 1991, cette résidence est fortement marquée par des problématiques liées à des dégradations de son cadre de vie :*

- *présence de voitures épaves et ventouses ;*
- *dysfonctionnement dans la gestion des ordures ménagères et des encombrants ;*
- *espaces extérieurs et parties communes dégradées et peu valorisées ;*
- *nombreuses nuisances liés aux chiens, au voisinage, ...sources de conflits divers.*

*Cependant, c'est un quartier possédant une bonne dynamique associative et sur laquelle il convient de s'appuyer afin d'impliquer les habitants dans les projets engagés. La mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité semble ainsi être une réponse adaptée, à la mise en place de mesures permettant de pallier à l'ensemble de ces dysfonctionnements.*

*Le principe d'une GUP, de manière générale, permet la mise en œuvre d'une démarche partenariale cohérente entre plusieurs partenaires du public et/ou du privé sur un quartier dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants, tant au quotidien que sur le long terme et de renforcer l'attractivité du quartier.*

*Initiée en septembre 2015, cette démarche a permis de constituer un groupe de travail, composé d'habitants du quartier, de référents associatifs, des responsables de la maison de quartier, de l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) et de la commune de Papeete. Le but étant d'établir un état des lieux de la situation générale du quartier et de décliner un programme d'actions partagé.*

*La réalisation d'une marche exploratoire, les rencontres et échanges avec les habitants ainsi que les réunions de travail avec tous les acteurs impliqués, ont permis la définition des projets suivants qui privilégie la thématique « Eco-citoyenneté » - adopter des éco-gestes.*

### **1. Valorisation des espaces extérieurs :**

- *Mise en peinture :*
  - *des halls d'entrée et de sortie de la résidence (réalisation de fresques avec l'accompagnement d'un professionnel)*
  - *des différents murs du quartier (travail réalisé avec les habitants et le groupe de travail GUP).*
- *Mise en place d'un nettoyage mensuel du quartier, en partenariat avec l'association des locataires, planter et entretenir les espaces délaissés de la résidence et réaliser des jardinières de plantes aromatiques en palette ou pneus de récupération.*
- *Et enfin, la réalisation de différents panneaux à visée d'information et de signalétique.*

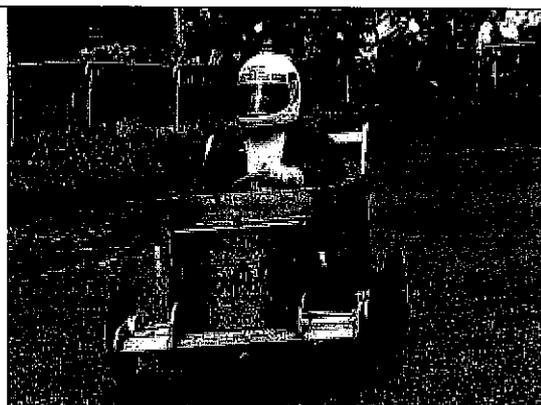
### **2. Atelier de Récup :**

*L'objectif de cette action est de pouvoir réaliser des meubles et des objets du quotidien dont les matériaux utilisés sont essentiellement issus des déchets ménagers et des dépôts sauvages du quartier. Pour y arriver, il est prévu d'avril à septembre 2016, un atelier Récup deux fois par semaine. Cette action s'adresse, en particulier, aux jeunes du quartier, âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés et sans emploi et sera conduite par une prestataire spécialisée en Arts.*

### **3. Atelier mécanique- réalisation d'une boîte à savon :**

*L'objectif de cette action est de réaliser 8 voitures de type caisses à savon. Une caisse à savon ne possède pas de moteur, elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée de bois ou de métal, de roues, d'un volant et de freins. Pour notre projet, les matériaux utilisés sont issus, pour la plupart, des décharges sauvages du quartier, voire de la rivière de la Fautaua. L'atelier mécanique est programmé entre les mois d'avril et septembre 2016 à raison d'une, voire deux séances hebdomadaires. Sont concernés par cette action, 6 à 8 jeunes du quartier, âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés et sans emploi.*

### **Exemple de caisse à savon**



La finalité de ce programme est d'organiser dans le courant du mois de septembre 2016 une grande fête de quartier avec au programme :

- o La grande course de caisses à savon avec un règlement adapté ;
- o l'exposition vente des meubles ou objets réalisés lors de l'atelier récup ;
- o la sensibilisation aux gestes éco-citoyens sous forme ludique et de supports d'informations pratiques ;
- o Le Tama'ara'a du quartier avec l'ensemble des habitants.

**Délibération n° 2016-49**

Unanimité  
Dont  
1 procuration

Sur le rapport n° 2016/24 présenté par **Mr René TEMEHARO**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'opération " Etude sur l'optimisation de la compétence incendie et secours exercée par la commune de PAPEETE et champs de possibles mutualisations intercommunales"; **ESTIME** le coût du financement de cette opération à **3 189 200 FCFP** comme suit :

Coût total : 3 189 200 FCFP  
F.I.P (100%) : 3 189 200 FCFP

Et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement afférente.

*La commune de Papeete dispose d'une Direction de la Protection Civile et de Lutte Contre l' Incendie qu'elle finance et qu'elle gère.*

*L'objectif est double :*

- 1- *Etudier l'exercice de la compétence d'incendie et de secours afin de déterminer si elle peut être optimisée et comment ;*
- 2- *Etudier les relations que la commune de Papeete entretient avec ses voisines en termes de coopération opérationnelle voire en termes de mutualisation de moyens.*

*Il s'agit d'analyser le dispositif actuel :*

- *La D.P.C.L.I. (charge opérationnelle, ressources humaines, matériels, infrastructures) ;*
- *Le coût annuel au cours des trois dernières années ;*
- *Les coopérations, mutualisations avec les autres communes ;*
- *Les forces, faiblesses, marges de progrès du dispositif actuel.*

*Il s'agit ensuite d'élaborer des hypothèses d'évolution :*

- *Optimisation du dispositif communal ;*
- *Développement de coopérations, mutualisations intercommunales ;*
- *Modalités de regroupement de l'alerte 18 avec les autres communes de Polynésie Française ;*
- *Autres propositions.*

*Il s'agit enfin de procéder aux projections financières correspondantes :*

- *Analyse financière pour chaque proposition ;*
- *Détermination du budget prévisionnel « incendie et secours » .*
- *Détermination de la contribution de la commune à un dispositif intercommunal éventuel ;*
- *Msie en regard de la situation actuelle (comptes 2015 et 2016) avec les projections financières de chaque solution.*

Afin de mener à bien une telle mission, la commune souhaite solliciter deux Cabinets spécialisés :

- Cabinet LAMOTTE PARTENAIRE Mathieu LAMOTTE, Expert auprès des services d'incendie et de secours et de leurs partenaires institutionnels (Etat, Départements, Communes et EPCI) ;
- Cabinet FCL Gérer La Cité Thierry LEDUNOIS, Expert en modélisation financière.

Un déplacement sur site pourrait se faire a cours du deuxième trimestre 2016, pour entretiens, réunions de travail, analyse sur pièces, formulation des hypothèses d'évolution possibles et des scénarios, simulations de financement nécessaires conformément à l'objectif de l'étude, rédaction d'un rapport en version de travail et réunion de pilotage en final.

La prestation donnera lieu à la production d'un rapport qui sera consolidé en back-office puis adressé au commanditaire.

**Délibération n° 2016-50**

Unanimité  
Dont  
1 procuration

Sur le rapport n° 2016/25 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ABROGE** La délibération n°2015-81 du 22 septembre 2015.

Au titre du contrôle de la légalité, le chef de la subdivision administrative des Iles du vent et des Iles sous le vent nous a fait part au mois de novembre 2015 de ses observations concernant la délibération n°2015-81 du 22 septembre 2015. Selon lui, le prêt attribué à la SEML par la banque SOCREDO s'apparenterait davantage à une ligne de trésorerie. En outre, il rappelait qu'une commune ne pouvait apporter de garanties financières qu'à des emprunts respectant des règles prudentielles (plafonnement pour la collectivité, plafonnement par bénéficiaire et division du risque) prévues aux articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par courrier en date du 10 janvier dernier, la Commune lui avait fait part de son analyse selon laquelle la délibération concernée, apparaissait tout à fait conforme aux dispositions législatives du CGCT puisque les opérations que l'emprunt envisagé est supposé financer figurent précisément dans la catégorie de celles prévues au 2° de l'article L.2252-2 précité, à savoir « des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant de concours de l'Etat ou de la Polynésie française ».

En effet, la SEML « TE ORA NO ANANAHI », en sa qualité de concessionnaire du service public de l'assainissement collectif des eaux usées, a en charge la réalisation et l'exploitation des infrastructures d'assainissement. Dans ce contexte, la commune de Papeete s'inscrit dans une démarche volontaire d'amélioration de logements dans la ville. En outre, le financement de ces grands travaux a fait l'objet d'un contrat de projet cosigné par l'Etat et la Polynésie française. Au travers de cette garantie accordée à l'emprunt contracté par la SEML « TE ORA NO ANANAHI », la ville de Papeete souhaitait fermement marquer sa volonté de développement et de modernisation de l'habitat.

Néanmoins, les arguments développés dans notre lettre du 10 janvier dernier n'ont pas permis de remettre en cause la décision du haut-commissaire, ni d'aboutir à un règlement amiable de la situation. Par courrier du 14 mars 2016, le représentant de l'Etat en Polynésie française nous informait du déféré qu'il avait formé à l'encontre de ladite délibération n°2015-81 devant le tribunal administratif de la Polynésie française.

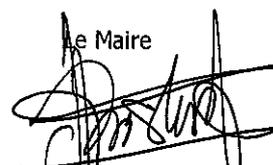
Par conséquent et afin de mettre un terme au contentieux, il a été décidé, d'un commun accord avec la banque SOCREDO et le Président du conseil d'administration de la SEML « TE ORA NO ANANAHI », de procéder au retrait immédiat de la garantie de la Commune au contrat susmentionné. Ce retrait met ainsi un terme à l'illégalité de la garantie octroyée par la ville. Il rend également sans objet la délibération n°2015-81 qu'il importe dès lors d'abroger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

La secrétaire de séance

Soumia HANDACHY



Le Maire  
  
Michel BUILLARD

